

29^e ANNÉE

2^e Série : N° 67

15 Juin 1938

Le Sentier

BULLETIN

DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE LIBRE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER & DE LÉON

Paraissant tous les Mois

M. Salomon, C. C. 133.26, Nantes

Téléphone : 9.48 Quimper

Rédaction et Administration : 12, Place de Brest - Quimper

Abonnement : 10 fr. par an

Quimper
Imprimerie Cornouaillaise
7, rue des Gentilshommes, 7

ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE

L'ÉCOLE

ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE

11, rue de Sèvres - PARIS

Vous prépare :

1° Des manuels conformes aux nouveaux programmes :

Langue française, Arithmétique, Histoire, Géographie, Sciences...
Demandez-nous au début de Juin le Programme-Catalogue.

2° Le journal pédagogique du second degré.

Ce Journal paraîtra après Pâques. Si votre école suit les programmes de l'enseignement primaire supérieur ou de l'enseignement secondaire, donnez-nous votre adresse, vous recevrez gratuitement les premiers numéros

3° Des Cahiers de Devoirs de Vacances entièrement renouvelés.

Notre grand concours sera doté cette année encore de 130 mille Prix malgré la valeur très élevée des récompenses distribuées.

4° Une Série unique de Manuels religieux :

Catéchismes pour tous les âges, Histoire Sainte, Evangiles, Apologétique...
Tous ces ouvrages sont magnifiquement illustrés en noir et en couleurs.

Tous les Manuels édités par la Société L'École sont simples, clairs et richement illustrés.

Ecrits par des professeurs compétents, qui ont une longue pratique de l'enseignement, qui connaissent les aptitudes et aussi les déficiences des élèves, tous nos cours sont présentés avec une typographie très claire qui met en évidence les idées, les lois ou les théorèmes essentiels.

29^e ANNÉE

2^e Série : N° 67

15 Juin 1938

LE SENTIER

Bulletin mensuel de l'Enseignement Primaire Libre

— du Diocèse de Quimper et de Léon —

M. SALOMON, C. C. 133.26 NANTES - TÉL. 9-48

Certificat Supérieur

Nous organiserons l'examen écrit du C. Supérieur comme nous l'avons fait l'an dernier. Un ou plusieurs délégués iront dans l'école qui leur sera désignée ; les écoles se réuniront dans l'établissement indiqué. Nous avons plus de 760 candidats inscrits.

Les examens commenceront à 7 h. 30 par la dictée ; arithmétique à 10 heures ; rédaction à 13 h. 30 ; sciences à 15 h. 30. — 2 heures sont accordées pour chaque composition.

Observations importantes : si les délégués ne veillent pas à ce que toutes ces précautions-ci soient prises, on s'expose à des erreurs, et imaginez-vous ce que cela représente de travail de fouiller dans 760×4 copies pour trouver le numéro, ou l'école, ou...

Le délégué, dès la prière faite, avant de donner les textes, pour *chaque composition* :

1° Contrôle si chaque candidat inscrit : son nom, son numéro *exactement*, avant qu'il ne cachète sa feuille. Pour plus de sûreté, le président pourrait faire l'appel et dire à chaque candidat de répondre par son numéro. Toute copie qui n'aura pas son numéro d'inscription sera écartée.

2° Dit de commencer à écrire tout de suite après ces mots imprimés : Composition de... ; de ne pas laisser de blancs, afin que nous soyons délivrés des doubles feuilles dont l'une ne porte aucune indication, ce qui cause des imbroglios inimaginables ; donc pas de traits, jolis sans doute, mais nuisibles en l'occurrence. Rien qu'une feuille pour chaque composition ; même pour la Rédaction.

3° Prie, dès le début de la journée, les maîtres qui présentent les candidats d'établir en quadruple exem-

plaire leur liste, avec le numéro d'inscription de leurs élèves, mais sans écrire les lieux et dates de naissance, reproduction des listes incluses dans l'enveloppe remise au délégué par la poste ; les maîtres traceront une colonne verticale sur chacune, et inscriront sur l'une des 4 listes : Dictée ; Arithmétique sur une 2^e ; Rédaction sur une 3^e ; Sciences sur la 4^e.

4^e Ramasse ces 4 copies, de la sorte il en a 5 en comptant la sienne sur laquelle il n'inscrit rien, mais fait tracer 4 colonnes verticales et écrire en haut de ces colonnes, dans l'ordre suivant rigoureusement observé : Dictée, Rédaction, Arithmétique, Sciences.

5^e Expédiera le *soir même*, en port recommandé :

a) A M. SALOMON, Inspecteur diocésain, Cours Normal Saint-Sébastien, Landerneau, toutes les compositions de *dictée* ; *toutes les listes* qui ont 4 colonnes verticales, et celles qui portent Dictée, comme en-tête.

b) A M. GRILL, Inspecteur, Ecole Saint-Joseph, place Daumesnil, Morlaix, les copies de *Rédaction*, et les listes avec en-tête *Rédaction*.

c) A M. LE ROY, Inspecteur diocésain, Ecole du Likès, Quimper, les copies de *Mathématiques*, et les listes avec en-tête *Arithmétique*.

d) A M. POUPON, Inspecteur diocésain, Ecole libre Immaculée-Conception, place Sanquer, Brest, les copies de *Sciences*, et les listes avec en-tête Sciences. — Inutile de recommander les paquets.

6^e Percevra 3 fr. 50 par candidat ; il se remboursera et remboursera à ses co-délégués leurs débours, expédiera le reliquat à M. Salomon (C. Ch. Postaux 133.26, bureau de Nantes).

7^e Est prié de ne pas avoir de distractions.

Ecoles.

NOMBRE DE CANDIDATS AU CERTIFICAT SUPÉRIEUR

(Nous mettrons un G pour les Ecoles de garçons.)

Audierne G, 10 ; Audierne, 4 ; Bannalec, 9 ; Brest (Sainte-Anne), 24 ; Brest (Malakoff), 7 ; Brest (Immaculée), 6 ; Brest (Saint-Marc), 5 ; Brest (Kerbonne), 17 ; Saint-Pierre Quilbignon, 11 ; Kérinou, 9 ; Carhaix G, 33 ; Carhaix, 5 ; Carnoët, 3 ; Châteaulin G, 21 ; Châteaulin, 16 ; Châteauneuf-du-Faou G, 3 ; Concarneau G, 9 ; Concarneau, 6 ; Le Conquet, 6 ; Crozon G, 24 ; Douarnenez G, 39 ; Douarnenez, 13 ; Elliant, 3 ; Guipavas 2 ;

Guissény G, 36 ; Kerfeunteun G, 8 ; Landerneau G, 19 ; Landerneau (Calvaire), 7 ; Landerneau (Saint-Julien), 23 ; Landivisiau G, 6 ; Landivisiau, 3 ; Lannilis G, 6 ; Lesneven G, 17 ; Lesneven, 28 ; Folgoat, 4 ; Morlaix (Saint-Joseph), 30 ; Morlaix (Notre-Dame du Mur), 25 ; Morlais (Saint-Melaine), 4 ; Pleyben, 7 ; Ploudalmézeau, 1 ; Pont-Croix G, 13 ; Pont-Croix, 6 ; Pont-l'Abbé G, 17 ; Pont-l'Abbé, 14 ; Pouldreuzic G, 7 ; Quimper (Sainte-Thérèse), 24 ; Quimper (Saint-Mathieu), 8 ; Quimper (Sainte-Anne), 23 ; Quimperlé (Sainte-Croix) G, 14 ; Moëlan G, 3 ; Quimperlé (Kerbertrand), 12 ; Rosporden G, 7 ; Saint-Pol de Léon (Sainte-Anne), 8 ; Saint-Pol de Léon (La Charité), 8 ; Santec, 1 ; Le Relecq-Kerhuon, 5 ; Saint-Renan G, 13 ; Saint-Renan, 6 ; Riec G, 3 ; Scaër G, 11 ; Scaër 5 ; Trégunc G, 6 ; Trégunc, 5.

S'il y a quelques omissions ou quelques erreurs dans cette liste, prière d'en aviser M. Salomon au plus tôt. D'après le tableau des Examens paru au *Sentier* du 15 Mai, vous saurez à quelle adresse faire parvenir vos lettres.

LISTE DES DÉLÉGUÉS ET CENTRES D'EXAMENS

L'examen écrit aura lieu dans l'école dont le nom est en tête et en italique ; — à la suite vient un nombre qui fixe le nombre des candidats appelés au centre, puis viennent les écoles convoquées au centre.

Enfin, un D (abréviation de délégué), suivi de noms d'écoles : ce sont celles qui doivent envoyer un délégué pour dicter les textes et surveiller les examens.

Chaque délégué, ou, quand il y a plusieurs, le premier nommé, recevra à temps les sujets des compositions. Ces textes seront enfermés dans une enveloppe qui sera décachetée dans la salle, en présence des candidats.

Audierne G : 14 ; Audierne G et F. — D. Pont-Croix G.

Bannalec : 9. — D. Kerbertrand.

Brest (Immaculée-Conception) : 42 ; Immaculée-Conception, Saint-Marc, Malakoff, Guipavas, Kerbonne, Le Relecq. — D. Sainte-Anne et Saint-Pierre.

Brest (Sainte-Anne) : 50 ; Sainte-Anne, Kérinou, Saint-Pierre, Le Conquet. — D. Kerbonne et Malakoff.

Carhaix G : 44 ; Carhaix G et F, Carnoët, Châteauneuf-du-Faou G. — D. Collorec.

Châteaulin G : 37 ; Châteaulin G et F. — D. Pleyben G.

Concarneau F : 15 ; Concarneau G et F ; D. Trégunc G.

Crozon G : 24 ; Crozon G. — D. Saint-Martin G.

Douarnenez G : 39 ; Douarnenez G. — D. Tréboul G.

Douarnenez F : 13 ; Douarnenez F. — D. Ploaré.

Guissény G : 36 ; Guissény G. — D. Plounéour-Trez G.

Kerfeunteun G : 8 ; Kerfeunteun G. — D. Pluguffan G.

Landerneau G : 19 ; Landerneau G. — D. Lesneven G.

Landerneau (Saint-Julien) : 30 ; Landerneau Calvaire et Saint-Julien. — D. Lesneven F et Sizun.

Landivisiau F : 9 ; Landivisiau F et G. — D. Ploudiry G.

Lannilis G : 6 ; Lannilis G. — D. Plouguerneau G.

Lesneven G : 17 ; Lesneven G. — D. Le Folgoat G.

Lesneven F : 32 ; Lesneven, Folgoat. — D. Tréfléz et Ploudaniel.

Morlaix (Saint-Joseph) G : 30 ; Morlaix Saint-Joseph. — D. Morlaix (Saint-Martin) G.

Morlaix (Notre-Dame du Mur) : 29 ; Morlaix (Notre-Dame du Mur), (Saint-Melaine). — D. Morlaix (Saint-Martin) F, Mlle Taverche.

Pleyben F : 7 ; Pleyben. — D. Châteaulin F.

Pont-Croix G : 19 ; Pont-Croix G et F. — D. Audierne G.

Pont-l'Abbé G : 17 ; Pont-l'Abbé G. — D. Plonéour-Lanvern G.

Pont-l'Abbé F : 14 ; Pont-l'Abbé F. — D. Plonéour-Lanvern F.

Pouldreuzic G : 7 ; Pouldreuzic G. — D. Landudec G.

Quimper (Sainte-Thérèse) : 24 ; Quimper (Sainte-Thérèse). — D. Sainte-Anne.

Quimper (Sainte-Anne) : 31 ; Quimper (Sainte-Anne, (Saint-Mathieu). — D. Sainte-Thérèse.

Quimperlé G : 20 ; Quimperlé G, Moëlan G, Riec G. — D. Arzano G.

Quimperlé (Kerbertrand) : 12 ; Kerbertrand. — D. Bannalec.

Rosporden G : 7 ; Rosporden G. — D. Elliant G.

Saint-Pol (Sainte-Anne) : 17 ; Saint-Pol (Sainte-Anne), (La Charité), Santec. — D. Plougoulm.

Saint-Renan F : 20 ; Saint-Renan G et F, Ploudalmézeau. — D. Milizac G.

Scaër G : 16 ; Scaër G et F. — D. Rosporden G.

Trégunc G : 11 ; Trégunc G et F. — D. Concarneau G.

CORRECTEURS

Vu le nombre de candidats, les correcteurs comprendront que les corrections seront impossibles, si tous ceux qui sont convoqués ne viennent pas.

Sont appelés à *Brest* pour la correction des sciences, un maître ou une maîtresse des écoles de Brest : Saint-Pierre G et F ; Kerbonne ; Recouvrance G et F ; Externat Saint-Yves ; Sainte-Anne ; Immaculée-Conception ; Malakoff ; Pilier-Rouge ; Kérinou F ; Lambézellec ; Saint-Marc F ; Plabennec G ; Ploudalmézeau F ; Saint-Renan G et F ; Le Conquet G et F ; Guipavas G et F ; Lannilis G et F.

A *Landerneau* pour la correction de la dictée : Guissény G ; Lesneven G et F ; Le Folgoat G ; Ploudaniel ; Plounéour-Trez G et F ; Plougastel-Daoulas G et F ; Hanvec ; Loperhet ; Landerneau G et F ; Guipavas G et F ; Le Relecq ; Ploudiry G ; Sizun ; La Martyre ; Landerneau, Le Calvaire.

A *Morlaix* pour la rédaction : Morlaix Saint-Mathieu G et F ; Saint-Melaine ; Saint-Martin G et F ; Saint-Pol G ; Sainte-Anne, La Charité Saint-Pol ; Roscoff G et F ; Plouescat G et F ; Cléder G et F ; Plouvorn G et F ; Huelgoat ; Lanmeur ; Taulé ; Henvic ; Carantec ; Sibiril ; Santec ; Carhaix G et F ; Saint-Thégonnec F ; Landivisiau G et F ; Pleyber-Christ.

A *Quimper* pour les mathématiques : Kerfeunteun G ; Saint-Mathieu ; Sainte-Anne ; Sainte-Thérèse ; Concarneau F ; Douarnenez F ; Elliant F ; Rosporden G ; Bannalec ; Pont-l'Abbé G et F ; Pouldreuzic G ; Pont-Croix G et F ; Audierne G et F ; Châteaulin G et F ; Pleyben ; Trégunc G.

Les corrections se feront pour Brest : à l'Ecole de l'Immaculée-Conception, place Sanquer ; pour Landerneau, à l'Ecole Saint-Julien ; pour Morlaix, à l'Ecole Saint-Joseph, place Daumesnil ; pour Quimper, au Likès.

Le jour fixé pour la correction est le 6 *Juillet* ; elle commencera à 9 heures le matin.

Démissions

Tout instituteur qui n'aura pas prévenu son directeur ou l'inspection, de son départ avant le 1^{er} *Juillet*, est censé continuer ses fonctions toute l'année scolaire suivante.

Concours d'entrée au Cours Normal

La date de ce concours est le 30 Juillet samedi, à 8 heures, à l'école Sainte-Anne de Quimper, ou au Cours Normal Saint-Sébastien, Landerneau. Je ne veux pas vous redire tout ce que chaque année je vous répète au sujet de ce concours ; rappelez-vous qu'il s'agit de recruter des maîtresses pour l'enseignement libre, et que ces jeunes filles seront plus tard vos compagnes.

Cette année, il est probable que nous recevrons au Cours Normal toutes les candidates reçues, au lieu de les disperser, comme l'an dernier, dans différentes écoles. Vous savez bien que nous étudions l'évolution des Programmes, et que s'il est besoin de préparer nos normaliennes au Baccalauréat, l'adaptation nous sera facile. Cependant, durant un an ou deux, certaines jeunes filles qui se sont orientées vers le Primaire, préféreront le B. S. au Baccalauréat : pour elles nous continuerons la préparation au B. S. Mais le nombre de nos places étant limité, il importe que nous sachions, au plus tôt, le nombre des candidates au B. S. pour que nous arrêtions le chiffre des candidates à recevoir dans la catégorie des débutantes.

Les candidates qui ne pourraient pas arriver à 8 heures, devront venir coucher la veille dans l'école du Concours.

Retraites

La retraite pour les instituteurs libres commence à Quimper, chez les Religieuses de la Retraite, à Quimper, le 21 Juillet au soir ; finit le 25 au matin, celles des institutrices libres à Quimper, le 1^{er} Août au soir ; à Lesneven, le 5 Août au soir ; elles durent trois jours pleins. Un point du Règlement diocésain porte que tout instituteur, toute institutrice doivent suivre la Retraite donnée spécialement pour eux ; c'est un *devoir*. Le versement supplémentaire de 100 francs pour la Retraite des instituteurs ne sera pas effectué pour ceux qui auront manqué à cette Retraite, sans raison sérieuse et agréée par l'Inspection diocésaine.

L'Agenda de l'Enseignement

L'Agenda de l'Enseignement avec son petit Code de l'Enseignement privé, malgré l'augmentation considérable des frais de fabrication, est donné au prix de 0,95 seulement, franco de port et d'emballage, aux nombreux Directeurs ou Inspecteurs diocésains de l'Enseignement libre *qui le commandent par quantités*, au lieu de 2,45 qui est le prix normal. — Ecrire à la Maison Mame, Tours.

Diplômes

Vous trouverez les diplômes des différents Certificats à partir du 24 Juin à Landerneau, Cours Normal ; à l'Ecole Sainte-Anne, Brest ; à l'Ecole Saint-Martin, Morlaix ; à Quimper, 12, place de Brest.

Réductions sur les Chemins de Fer

La Société Nationale des Chemins de Fer Français accordera, à l'occasion des Congés de Pâques, de Noël et des grandes vacances la réduction de demi-tarif aux membres de l'Enseignement libre qui lui en feront la demande. Les demandes, visées par la Direction Diocésaine, seront adressées à M. le Secrétaire Général-Adjoint de la S. N. C. F., 1^{re} Division, 88, rue Saint-Lazare, Paris.

Quand donc vous voudrez profiter de ces réductions, faites votre demande, insérez votre lettre dans une enveloppe ouverte, timbrée, et sur laquelle vous aurez écrit l'adresse du Secrétaire Général donnée plus haut, vous mettez le tout dans une enveloppe à mon adresse, si bien que je n'aie plus qu'à ajouter dans la lettre pour le Secrétaire Général, le visa de la Direction Diocésaine, et à expédier le tout.

O. SALOMON.

Compositions

Voici le texte des compositions données par la Caisse d'Epargne de Brest pour l'arrondissement. Nous avons corrigé les épreuves. La Caisse avisera directement tous ceux qui ont mérité un livret de Caisse d'Epargne.

RÉDACTION

L'Epargne rend heureuse la famille et forte la Nation.

PROBLÈMES

1° Une pièce de vin a été achetée 515 fr. 20. On en vend la moitié avec un bénéfice de 0 fr. 40 par litre et l'autre moitié avec un bénéfice de 0 fr. 30 par litre. On a ainsi retiré 593 fr. 60. Calculez la contenance du fût et le prix d'achat.

2° Dans un triangle rectangle, un angle aigu a 20°. Calculez la valeur de l'autre.

3° La margelle d'un puits est carrée extérieurement et a 1 m. 50 de côté. Le puits est cylindrique et a 1 m. 30 de diamètre intérieur. Quel est le volume de maçonnerie de cette margelle, sa hauteur étant de 38 cm.

4° Un capital augmenté de son intérêt en 6 mois est devenu 10.225 fr. Le même capital, augmenté de son intérêt en 9 mois devient 10.337 fr. 50. Quel est le capital ? A quel taux est-il placé ?

Liste des élèves ayant obtenu des Livrets au Concours organisé par la Caisse d'Epargne de Brest

Liste des élèves ayant obtenu des livrets au Concours organisé par la Caisse d'Epargne de Brest :

CENTRE DE BREST

Brest (Saint-Martin). — Kéroullé Jean, a un livret de 40 francs ; Morvan Marcel, 30 ; Ulvoas André, 30.

Brest (Sainte-Anne, rue l'Harteloire). — Jaffrédou, 30.

Brest (Saint-Yves). — Beuzen Yvonne, 30 ; Coat Jeanne, 50.

Guipavas (Garçons). — Le Hir François, 30 ; Costiou Jean, 40.

Le Relecq-Kerhuon (Garçons). — Jacq Louis-Marie, 30 ; Floch Joseph-Marie, 100.

Brest (Recouvrance, rue des Remparts). — Rigaut Andrée, 30 ; Keroncuff Marie-Louise, 40.

Brest (Saint-Sauveur, Recouvrance, Garçons). — Ruelin Joseph, 50 ; Fagot Raymond, 30.

Le Relecq-Kerhuon (Filles). — Thomas Yvette, 40.

Lambézellec (Croix-Rouge). — Cam Guy, 40 ; Roland René, 40 ; Salaun Marcel, 40 ; Mesguen Pierre, 40 ; Le Goaster Jean, 60 ; Le Scour Jean, 30.

Lambézellec (Bourg, Saint-Laurent). — Toullec Gabrielle, 40 ; Herry Léone, 60 ; Salaun Jeanne, 40 ; Guilou Ernestine, 80 ; Gouzien Marie, 60.

Lambézellec (Kérinou). — Courant Gilette, 80 ; Boënnec Marcelline, 60 ; Le Merrer Raymonde, 80 ; Creff Simone, 50.

Saint-Marc. — Bernicot Robert, 40 ; Prigent Charles, 50 ; Tréguer Robert, 30.

Saint-Marc. — Lopes Yvette, 60 ; Rozec Gilberte, 50 ; Le Menn Andrée, 40.

Saint-Pierre-Quilbignon. — Floch Pierre, 30 ; Abiven Yves, 30.

Saint-Pierre-Quilbignon. — Toux Anastasie, 30 ; Herry Marie-Thérèse, 60 ; Floch Simone, 50.

Plouzané. — Charetteur Pierre, 30 ; Bégoc François, 20.

Plouzané. — Raguénès Françoise, 30.

Guipavas. — Sousset Véronique, 30.

Gouesnou. — Le Hir Anna, 20 ; Bouguen Madeleine, 20.

CENTRE DE LESNEVEN

Lesneven (N.-D. de Lourdes). — Drévès Yvonne, a un livret de 40 francs ; Roué Suzanne, 50 ; Loiselet Christiane, 30.

Lesneven (Sacré-Cœur). — Grall Jean, 40 ; Abautret Marcel, 30 ; Bocher Etienne, 20.

Le Folgoët. — Colin Marguerite-Marie, 30.

Plounéour-Trez. — Jézéquel Gérard, 40 ; Cabic Jean-Premel, 40.

Plounéour-Trez. — Corre Marguerite, 40 ; Le Page Micheline, 50.

Plabennec. — Monot Michel, 20 ; Calvarin Jean, 30 ; Dolou Roger, 20.

Kernilis. — Théréné Marie-Thérèse, 50.

Guissény (filles). — Jaouen Marie, 30 ; Cabon Marie-Thérèse, 20 ; Séité Jeanne, 20.

Guissény (Sacré-Cœur). — Coat Jean, 20 ; Breton Albert, 40 ; Tréguier Jean, 40 ; de Féraudy Michel, 40 ; Baron Louis, 50.

Kerlouan (filles). — Corfa Bernardine, 30.
Ploudaniel. — Herry Yvonne, 40 ; Bellec Anne, 30 ;
 Salou Marie, 40.
Saint-Méen. — Bernard Mathilde, 30.

CENTRE DU CONQUET

Le Conquet. — Daniel Jacqueline, a un livret de 40 francs ; Calvez Louise, 50 ; Gestin Josée, 120.
Le Conquet. — Cuillandre Henri, 40 ; Larsonneur Jean, 20.
Ploumoguier. — Lamour Christophe, 30.
Ploumoguier. — Blunven Rosalie, 30 ; Kervran Herveline, 30.

CENTRE DE PLOUGASTEL

Plougastel (filles). — Corre Marie-Josèphe, a un livret de 60 francs ; Le Page Marie, 30 ; Kervella Anne, 40 ; Pivert Anne, 40.
Plougastel (garçons). — Malléjac François, 50 ; Vergos Jean, 30 ; Corre Jean, 40.
Lopérhet. — Grignoux Jeanne, 40 ; Guennou Laurence, 30 ; Calvez Jeanne, 40.
Hanvec. — Sanquer Anne-Marie, 30.
Plougastel (Saint-Adrien). — Corre Marie-Josèphe, 60.

CENTRE DE PLOUDALMÉZEAU

Ploudalmézeau (filles). — Falhun Monique, a un livret de 40 ; Héliès Yvonne, 20.
Ploudalmézeau (garçons). — Le Gall Charles, 30 ; Roudaut Jean, 40 ; Jestin Jean, 20.
Landunvez. — Jaouen Marie-Thérèse, 30.
Plouguin. — Guiziou Marie, 20 ; Vaillant Marie-Thérèse, 20.

CENTRE DE LANNILIS

Lannilis. — Mazé Yves, a un livret de 20 francs.
Plouguerneau (garçons). — Simier Louis, 40 ; Calvez François, 60 ; Roudaut Jean 50.
Plouguerneau (filles). — Goaec Marguerite, 30.
Plouguerneau (Lilia). — Tanguy Joséphine, 30.
Plouvien. — Le Fur Alice, 20.

CENTRE DE LANDERNEAU

La Martyre. — Le Gall Rosalie, a un livret de 40 fr.
Landerneau (garçons). — Le Guen Jean, 20 ; Fita-mant Joseph, 40 ; Bothorel Lucien, 30.

Landerneau (filles). — Le Cann Yvonne, 30 ; Yvinec Simone, 30 ; Gouès Annick, 20 ; Morizur Marie-Thérèse, 20 fr.
Kersaint-Plabennec. — Le Gac Jeanne, 20.

CENTRE DE SAINT-RENAN

Saint-Renan (garçons). — Tanguy Gabriel, a un livret de 30 francs ; Pelleau Joseph, 40 ; Riou Joseph, 60 ; Gélébart Claude, 60 ; Oulhen Jean, 60 ; Cloatre Yves, 40 ; Le Gac Georges, 50 ; Le Gall Jacques, 40.
Saint-Renan (filles). — Lannuzel Paule, 50.
Plouarzel. — Cariou Laurent, 30 ; Fourn Joseph, 30.
Brèlès. — Briant Germaine, 20 ; Marc Yvonne, 30 ; Briant Marie-Françoise, 40.

Récapitulation. — Centre de Brest : 47 livrets ; de Lesneven : 28 ; du Conquet : 8 ; de Plougastel : 12 ; de Saint-Renan : 14 ; de Lannilis : 7 ; de Landerneau : 9 ; de Ploudalmézeau : 8. — En tout : 133 livrets.

Total des points exigés pour être récompensé : 22 et au-dessus.

M. le Directeur de la Caisse d'Epargne de Brest demande à chacun de ces lauréats de lui faire parvenir le plus tôt possible :

1° Son adresse dans sa famille ;

2° Le lieu et la date de sa naissance avec le certificat de naissance sur papier libre.

Ces documents lui sont nécessaires pour établir les livrets.



Toutes Fournitures Scolaires

spécialement :

LES MANUELS

Par une Réunion de Professeurs

RÉDIGÉS suivant la méthode des Frères des Ecoles Chrétiennes.
COMPOSÉS pour répondre aux exigences des examens du C. E. P.,
du B. E. et du Baccalauréat moderne.

GRADUÉS en séries progressives de 4-5-6 manuels pour chaque
branche de l'enseignement.

RECOMMANDÉS par Messieurs les Directeurs Diocésains.

A chaque livre de l'élève correspond le livre du maître.

Demandez le catalogue complet à la

LIBRAIRIE DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE

16, rue du Croisic, NANTES, ou : 77, rue de Vaugirard, PARIS-VI*

Pour tout ce qui concerne

LE MOBILIER SCOLAIRE

Tables-Bancs

Tableaux noirs pivotants et sur chevalets

Chaires de Maîtres

Bibliothèques

Mobiliers pour Ecoles Maternelles
etc., etc.

Tables de Ping-Pong pour salles de récréation & Patronages

— Contreplaqués toutes épaisseurs pour découpages —

Adressez-vous aux

Etablissements Bonduelle - Martineau

Maison fondée en 1869

CONCARNEAU (Tél. 4)

QUIMPER (Tél. 55)

Catalogue sur demande — Nombreuses références

Le Gérant : H. QUERSY.

Quimper, Imprimerie Cornouaillaise.

LIBRAIRIE A. HATIER, 8, rue d'Assas, Paris (6^e)

R. C. Seine 626.767

"Le Code de l'Enseignement Libre"

par Monsieur l'Abbé RADENAC

Secrétaire Général

du Comité National de l'Enseignement Libre

Avec LETTRE - PRÉFACE

de Son Excellence Monseigneur RICHAUD

Evêque Titulaire d'Iréopolis,

Président du Comité National de l'Enseignement Libre

Trois cents textes législatifs et administratifs concernant l'Enseignement Libre : supérieur, secondaire, technique et primaire.

La disposition par ordre chronologique des documents reproduits et diverses tables des matières très complètes, permettent de trouver aisément le texte recherché.

Un volume in-8°, 804 pages Frs. 20

Cover
Vient de paraître

SOEURS d'ARMES

par LÉON POIRIER

Nombreuses illustrations tirées du nouveau film
de l'auteur de L'APPEL DU SILENCE



On sait avec quel bonheur Léon Poirier, le célèbre auteur de films, a inauguré par la publication de **L'Appel du Silence**, vie héroïque de Ch. de Foucauld, une nouvelle forme d'expression participant à la fois de la littérature et du cinéma.

Sœurs d'armes est un nouveau volume composé d'après cette même conception si moderne. Il est aussi réussi que le précédent, grâce aux photographies tirées du film qui passe actuellement sur tous les écrans; les images, très nombreuses, suivent très exactement le texte et les dialogues: il en résulte une puissance d'évocation extraordinaire. L'histoire est véritablement vivante - et quelle histoire! celle de Louise de Bettignies et de Léonie Vanhoutte, ces héroïnes des pays envahis, l'une patricienne, l'autre plébéienne, qui, soulevées par la grandeur de leur sacrifice, devinrent, insoucieuses des "barrières de classes", des **Sœurs d'armes** au service de la patrie.

Deux éditions, très illustrées:

In-12 (Collection "Pour Tous") Cartonné, couv. en couleurs 9 fr.
In-4° (15x22) Volume luxueusement édité. Percaline 30 fr.

MAISON MAME . TOURS
Agence à Paris, 6, Rue Madame VI°